



APPEL À CANDIDATURE

Résidences - missions

EN ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Résidence courte : toutes disciplines

Résidence longue : conte et arts de la parole (en priorité)



Communauté de communes Haut Val de Sèvre

Service culture

7 boulevard de la Trouillette

79400 Saint-Maixent-l'École

SERVICE CULTURE 05 49 76 75 96 // culture@cc-hvs.fr



Soutenu par
 **MINISTÈRE DE LA CULTURE**
Liberté Égalité Fraternité

Table des matières

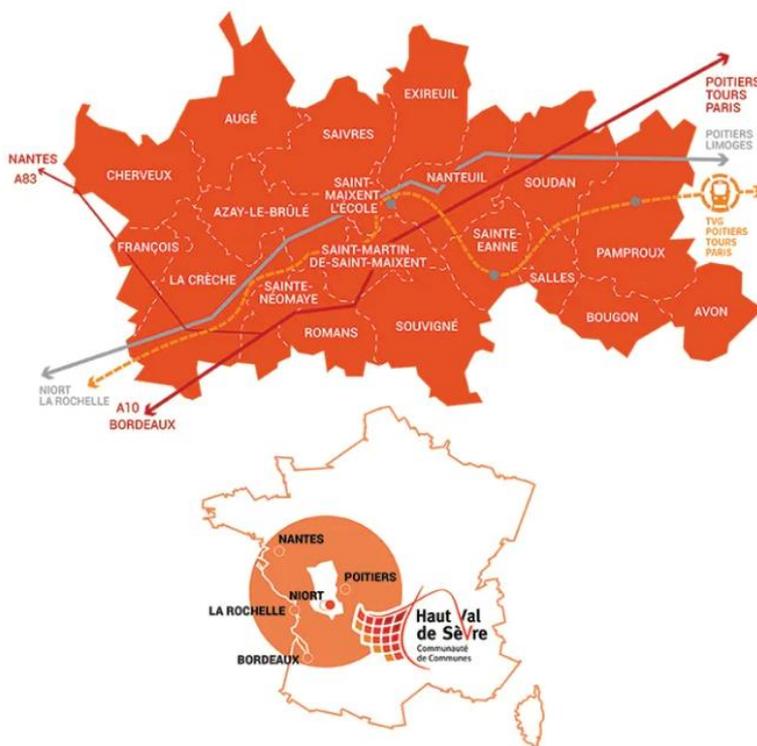
TABLE DES MATIERES	1
I. TERRITOIRE	2
A. UN EMPLACEMENT STRATEGIQUE SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE.....	2
B. UN TERRITOIRE EN CROISSANCE	2
C. UN PROJET DE TERRITOIRE AXE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES SOLIDARITES	2
D. UN TERRITOIRE AGREABLE OU IL FAIT BON VIVRE.....	3
II. OFFRE CULTURELLE EXISTANTE	3
A. RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE.....	3
B. PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DES JEUNES.....	4
C. CONTE ET ARTS DE LA PAROLE AU CŒUR DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	4
D. VIE CULTURELLE DANS LES COMMUNES	4
III. RAPPEL DES ENJEUX DE L'EAC EN HAUT VAL DE SEVRE	5
IV. PUBLIC ET GROUPES CIBLES	6
V. DIAGNOSTIC EN VUE DE LA CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE	7
VI. PRESENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE	8
A. LES COMPAGNIES.....	8
B. AUTRES	8
VII. APPEL A PROJETS (AAP) DE RESIDENCES-MISSION : PRESENTATION	8
A. ENJEUX ET ATTENDUS	8
B. TEMPORALITE DES PROJETS	9
C. ARTISTES CONCERNES.....	10
D. CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES PRATIQUES	10
E. HEBERGEMENT, REPAS, TRANSPORTS.....	10
VIII. CANDIDATURE	11
A. DOSSIER DE CANDIDATURE	11
B. DATE DEPOT DES DOSSIERS.....	11
C. SELECTION ET CALENDRIER DE SELECTION :	12



La Communauté de communes Haut Val de Sèvre, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et l'académie de Poitiers, lance un appel à candidature pour deux résidences-missions en éducation artistique et culturelle, dans le cadre du Contrat de territoire en éducation artistique et culturelle (CTEAC).

I. Territoire

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été créée officiellement le 1er janvier 2014. Elle regroupe les anciennes Communautés de Communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que les communes d'Avon et Salles, soit 19 communes au total pour une population d'environ 31 000 habitants.



A. Un emplacement stratégique sur la façade atlantique

Avec 3 sorties d'autoroute dont 1 échangeur autoroutier, la Communauté de communes est située à 1h30 de Nantes, 2h de Bordeaux et à la porte des agglomérations du Grand Poitiers et du Niortais. Elle est desservie par le TGV et possède également 3 gares TER.

B. Un territoire en croissance

Entre Niort et Poitiers, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre se présente comme un territoire rural, périurbain et urbain autour de 3 pôles principaux : Saint-Maixent l'École au Centre, La Crèche au Sud et Pamproux à l'Est.

- Un territoire où habiter
- Un territoire où travailler
- Un territoire où scolariser et faire garder ses enfants
- Un territoire culturel et sportif avec de nombreuses associations et des équipements dédiés (salles de spectacle, centre aquatique, équipements sportifs, ...)

C. Un projet de territoire axé sur l'environnement et les solidarités

En 2021, la collectivité s'est dotée d'un nouveau projet de territoire menant jusqu'à 2027. Ses grands axes visent à :

- S'adapter aux changements climatiques,
- Lutter contre les inégalités et les injustices,

- Consolider des services de proximité pour les habitants (CIAS, Contrat Local Santé, "Bien vieillir en Haut Val de Sèvre, régie mobilité, portage de repas et de livres, ...)
- Renouveler l'offre de logement,
- Renforcer les coopérations avec les communes

Pour le découvrir ➔ [Projet de territoire 2021/2027 : Environnement et solidarités - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre](#)

D. Un territoire agréable où il fait bon vivre

Le Haut Val de Sèvre, situé au cœur des Deux-Sèvres, est un territoire vallonné traversé par la Sèvre Niortaise et de nombreux ruisseaux. Il est réputé pour ses paysages naturels apaisants et ses charmants villages. Parmi ses sites remarquables, on trouve l'ENS Le Puits d'Enfer, les espaces naturels sensibles de l'ancienne Carrière de Ricou et de La Côte-Belet, ainsi que la forêt domaniale de l'Hermitain, idéale pour les promenades en toute saison.

Ce territoire est également un véritable panier alimentaire, avec ses élevages bovins et de volailles, ses fermes de fruits et légumes, ses plantations de noix et noisettes, ainsi que ses apiculteurs, brasseries et fromageries caprines. Le Haut Val de Sèvre se distingue par sa riche identité gastronomique.

En savoir plus ➔ [Office de Tourisme Haut Val de Sèvre](#)

II. Offre culturelle existante

A. Réseau de lecture publique

Depuis sa création, la communauté de communes Haut Val de Sèvre s'est dotée de la compétence culture et l'exerce à la fois par la gestion d'équipements structurants : les médiathèques Aqua-Libris à Saint-Maixent-L'École et la Ronde des mots à La Crèche fonctionnent en réseau. Celui-ci vient de se doter d'un portail internet. Le consulter ➔ [Accueil | Médiathèques intercommunales - Haut Val de Sèvre.](#)



Des bibliothèques municipales complètent le paysage en termes de lecture publique dans les communes de Pamproux, Soudan, Souvigné et Cherveux. Actuellement, ces bibliothèques ne font pas partie du réseau intercommunal mais elles coopèrent autour d'une action culturelle commune, le « Katulu ».

Pour le découvrir ➡ [Prix des lecteurs | Médiathèques intercommunales - Haut Val de Sèvre](#)

B. Parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes

La communauté de communes est engagée depuis 2019 avec l'Etat (DRAC Nouvelle-Aquitaine et rectorat de l'académie de Poitiers) dans un Contrat de territoire en éducation artistique et culturelle (CTEAC). Dans ce cadre, elle développe un programme d'actions culturelles à destination des habitants du territoire et notamment des plus jeunes : à ce titre ce sont plus de 2000 jeunes qui chaque année bénéficient d'actions impulsées ou accompagnées par la CCHVDS, avec le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Cet axe de politique contractuelle représente un budget annuel de 60 K€ environ.

Pour en savoir plus ➡ [Parcours artistique pour la jeunesse - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre](#)

Pour rappel, le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. **Il se fonde sur trois champs d'action indissociables** qui constituent ses **trois piliers** :

- des **rencontres avec des artistes et des œuvres**,
- des **pratiques individuelles et collectives** dans différents domaines artistiques,
- des **connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

C. Conte et arts de la parole au cœur du projet culturel de territoire

La communauté de communes organise chaque été depuis 1999 un festival itinérant des arts de la parole et du conte, le festival Traverse ! D'abord sous la bannière « Contes en chemin » pendant 20 ans, c'est sous le nom de Traverse ! que, désormais organisé en régie directe par le service culture de la collectivité en lien avec l'ensemble des communes du territoire, il poursuit son développement.

Pour découvrir le festival ➡ [Festival Traverse !](#)

Pendant une petite semaine, des artistes conteurs et conteuses, des musiciens, des comédiens sont programmés sur l'ensemble des communes du territoire, sur un principe d'appel à manifestation d'intérêt pour les communes participantes.

D. Vie culturelle dans les communes

Sur le territoire, plusieurs communes disposent d'un service culturel en propre (ou par délégation) qui propose une programmation annuelle, des actions de médiation. Parfois, ces projets sont partenariaux mais sans que cela ne soit systématique. Il y a bien des dynamiques locales spécifiques à :

✦ Saint-Maixent-L'Ecole avec son espace de diffusion, l'espace Agapit (saison culturelle, coproduction) ou bien l'hôtel Balizy (diffusion, pratique artistique)

En savoir plus :

➡ [Programmation Agapit - Site officiel de la Ville de Saint-Maixent-L'Ecole](#)

➡ [HÔTEL BALIZY - Site officiel de la Ville de Saint-Maixent-L'Ecole](#)

✦ La Crèche avec la salle Henri-Georges Clouzot (cinéma, théâtre) ou encore L'Hélianthe (événementiel) qui accueillent une saison culturelle

En savoir plus :

➡ [Saison culturelle - Ville de la Crèche](#)

➡ [Cinéma - Ville de la Crèche](#)

✦ Sainte-Néomaye et sa salle Le Temple, écrin de la saison culturelle

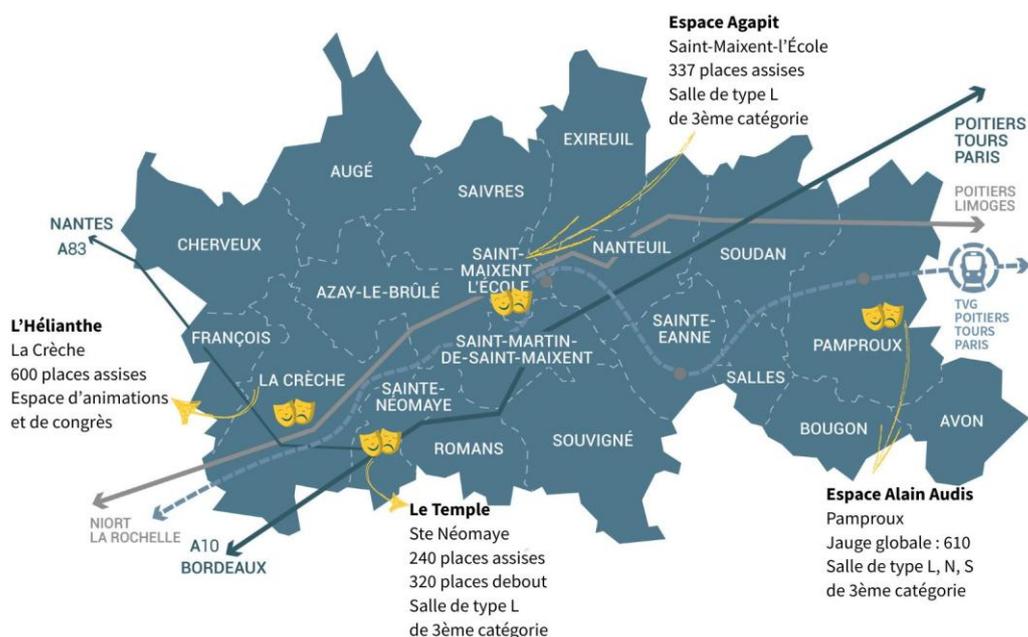
➡ [Salle des fêtes et de concerts Le Temple](#)

✦ Pamproux et le très bel espace culturel Alain-Audis, qui bien que ne portant pas de saison culturelle, accueille régulièrement des propositions artistiques, principalement partenariales.

➡ [Salles Municipales - Espace Culturel - Pamproux - Site officiel de la commune](#)

SALLES DE SPECTACLE SUR LE TERRITOIRE

[Gestion communale]



Au cœur des autres communes non citées, des dynamiques locales existent, à l'initiative de la collectivité ou bien de ses acteurs associatifs, permettant d'offrir des rendez-vous artistiques et culturels toute l'année.

III. Rappel des enjeux de l'EAC en Haut Val de Sèvre

L'éducation artistique et culturelle de la jeunesse est un des enjeux forts du projet de territoire. Au sein du comité de pilotage, réunissant notamment le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, plusieurs enjeux principaux ont été validés pour la période 2023-2025 :

- ❖ **Enrichir la politique culturelle** au service des enfants dès la petite enfance, des adolescents et de leurs familles dans un souci de participation du plus grand nombre et en soutien à la parentalité,
- ❖ **Établir une complémentarité de l'offre** dans tous les temps de vie du jeune public,
- ❖ **Prendre notamment appui sur la programmation portée par les communes** de l'EPCI proposant une saison culturelle professionnelle dans des lieux dédiés, et sur la programmation intercommunale dont le festival Traverse !
- ❖ **Développer des projets inclusifs et des projets éducatifs intergénérationnels,**
- ❖ **Renforcer l'équité, la solidarité territoriale** à l'échelle de la Communauté de communes et simplifier l'accès à l'art et à la culture en favorisant l'itinérance des œuvres et des artistes,
- ❖ **Mobiliser les acteurs culturels et soutenir leur formation,** notamment les institutions et les acteurs éducatifs, afin qu'ils deviennent acteurs et prennent part à la politique culturelle et créent ensemble des habitudes pérennes et autonomes de collaboration.

Pour cela, la communauté de communes s'est engagée à construire et organiser une offre cohérente et complémentaire pour le plus grand nombre de jeunes autour de cinq axes prioritaires :

- ❖ Les pratiques artistiques (diversité et renouvellement) et en particulier dans le domaine des **arts de la parole et du conte**, constituant la singularité du projet culturel du territoire,
- ❖ Le **livre et la lecture**, l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux,
- ❖ **L'éducation à l'environnement**, la connaissance du Vivant, en lien avec le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), le Plan Alimentaire territorial (PAT),
- ❖ **La culture scientifique**, permettant de développer l'esprit critique, une meilleure connaissance du monde et la capacité pour les jeunes à s'engager, professionnellement ou personnellement, dans le développement et le partage des connaissances
- ❖ **Valoriser les richesses patrimoniales et naturelles** du territoire : paysages, lieux insolites, patrimoine bâti.

Dans le cadre du projet de renouvellement du conventionnement triennal, la collectivité souhaite mieux ancrer sa politique dans les quelques axes qui caractérisent le [Plan ruralité pour la culture](#), à savoir :

- ❖ *Valoriser la culture et les initiatives locales qui font la fierté de nos territoires*
- ❖ *Soutenir les acteurs et le maillage culturels de proximité*
- ❖ *Faciliter la mobilité des artistes, des œuvres et des publics*
- ❖ *Accompagner les porteurs de projet par une ingénierie adaptée*

Les projets hors-les-murs et itinérants, notamment les [résidences d'artistes en territoire](#), sont au cœur de ce dispositif inspirant.

IV. Public et groupes cibles

Parentalité

La communauté de communes Haut Val de Sèvre en partenariat avec les communes du territoire organise chaque année le mois de la parentalité. L'objectif est de permettre aux habitants concernés de se rencontrer et d'échanger afin de mieux comprendre les enjeux et l'évolution de la place des familles qui constitue le premier et le plus important milieu de socialisation.

➡ Pour plus d'informations [La parentalité en Haut Val de Sèvre / Guide de la parentalité : Lien du Guide](#)

Petite enfance

Le guide de la petite enfance a pour objectif de centraliser l'ensemble des informations relatives à l'accueil et aux **services de la petite enfance** existants sur le territoire du Haut Val de Sèvre afin :

- d'accompagner les parents et les orienter dans leurs démarches,
- de présenter les informations qui pourront les aider à trouver des réponses à leurs questions,
- de les aider à trouver l'organisation la mieux adaptée à leur situation professionnelle et familiale.

➡ Guide de la petite enfance : [Lien du Guide](#)



Structures et établissements

Le territoire compte un grand nombre de structures et établissements partenaires engagés auprès de la jeunesse. En voici quelques-uns avec lesquels il est possible d'engager des projets d'envergure variable :

STRUCTURES	NOMBRE	LIEUX
Écoles maternelles	18 publiques 1 privé	Azay-le-Brûlé / Augé / Cherveux / La Crèche Exireuil / François / St Martin de St Maixent / Saivres / Nanteuil / Romans / Ste Eanne / Ste Néomaye / Souvigné / St-Maixent-l'École (x3) / Pamproux St-Maixent-l'École
Écoles élémentaires (incluant le RPI)	21 publiques 1 privé	Salles / Pamproux / Bougon / Ste Néomaye / Ste Eanne / St Martin de St Maixent / Souvigné / St- Maixent-l'École (x3) / Saivres / Romans / Nanteuil François / Exireuil / La Crèche (x3) / Azay-le-Brûlé / Augé / Cherveux St-Maixent-l'École
Collèges	2 publiques 1 privé	St-Maixent-l'École / La Crèche St-Maixent-l'École
Lycée Micro-lycée	1 1	St-Maixent-l'École
IME	1	Azay-le-Brûlé
Accueils de loisirs (5 ouverts les mercredis / 3 les petites vacances et 4 l'été)	5	St-Maixent-l'École / La Crèche / Cherveux / Ste Néomaye / Pamproux
Centres et foyer ados	1 centre 2 foyers	St-Maixent-l'École St-Maixent-l'École / Pamproux
Multi-accueils	2	St-Maixent-l'École / La Crèche
Micro-crèches	1	Ste Néomaye
Maisons d'assistantes maternelles	5	St-Maixent-l'École / La Crèche / Ste Néomaye / Cherveux / François
Associations d'assistantes maternelles	3	La Crèche / Ste Néomaye / Augé
Relais petites enfance (Regroupant plusieurs communes)	3	St-Maixent-l'École / La Crèche / Pamproux
PRAHDA	1	La Crèche
EHPAD, résidences autonomie...	7	St-Maixent-l'École / La Crèche / Pamproux / Cherveux
Associations de quartiers Mission locale...		St-Maixent-l'École

V. Diagnostic en vue de la création d'un espace de vie sociale

L'association La Croisée des villages a été créée en début d'année 2024. Son objectif : créer du lien entre les habitants, participer à la vie et l'animation locale, ouvrir un espace de vie pour toutes et tous, aller à la rencontre des habitants.

➡ Toutes les informations sur le site de la collectivité : [Espace de vie sociale](#)

VI. Présence artistique sur le territoire

A. Les compagnies de spectacle vivant

Trois compagnies professionnelles vivent et travaillent sur le territoire :

- **Compagnie Dona Mezkal** : musique, spectacle audio-visuel, studio de création et un label, La Posada Record, plus de détails
➤ Toutes les informations sur le site de la compagnie : [Dona Mezkal](#)
- **Compagnie Les Expl'Orateurs** : théâtre et expression, percussions corporelles et brésiliennes, sound painting.
➤ Toutes les informations sur le site de la compagnie : [Les Expl'Orateurs](#)
- **Compagnie Dyrapso** : musique, chant, fanzine
➤ Toutes les informations sur le site de la compagnie : [Dyrapso](#)

B. Autres

D'autres structures existent sur le territoire, sans nécessairement avoir d'enjeu professionnel : théâtre en amateur, pratique de la musique et du chant, de la danse, etc. Une association nouvellement créée, « Entre deux vers » à Azay-le-Brûlé, propose un événement annuel « Entre deux scènes » ainsi qu'une lecture-spectacle mixant artiste professionnel et amateur. En savoir plus : [Facebook](#) de l'association

Un riche tissu associatif organise des activités tout au long de l'année. Chaque commune du territoire les valorise sur leurs sites internet respectifs. De nombreux domaines sont concernés : photographie, théâtre et cabaret, danse, peinture, etc. Des artistes s'installent régulièrement sur le territoire (ex : An.So, plasticienne - www.ansojusteanso.com)

VII. Appel à projets (AAP) de résidences-mission : présentation

A. Enjeux et attendus

Également dénommée résidence d'artistes en territoire, la résidence-mission en EAC place en son cœur la relation entre les habitants et les différents acteurs d'un territoire, d'une part, et le travail et l'esthétique des professionnels des arts et de la culture accueillis, d'autre part. Il s'agit d'une démarche expérimentale d'action culturelle axée sur la participation effective des publics bénéficiaires à la démarche artistique déployée, sans que l'enjeu d'une création artistique pérenne ne soit central. Ce n'est pas une résidence de création au sens où il n'est pas attendu la production d'une œuvre personnelle. Les actions mises en place dans le cadre de la résidence prennent appui sur la démarche singulière des artistes, pour donner à voir de manière inventive les recherches artistiques et les processus de création qu'ils mettent en œuvre. Les propositions permettent aux participants de découvrir l'univers des artistes, par la mise en action créative dans le cadre de rencontres qui peuvent prendre des formes très variées, mais toujours centrées sur la participation effective des publics et le déploiement d'un geste artistique singulier.

L'appel à projets (AAP) porte sur **deux cycles de résidences de territoire adressées à des artistes¹ ou créateurs francophones**, ne résidant pas sur le territoire du Haut Val de Sèvre. Il s'agit de résidences-missions dont les objectifs et modalités diffèrent des résidences de création. Les deux cycles distinguent les domaines culturels attendus, comme vu un peu plus loin.

Les projets attendus devront ainsi comporter **des propositions d'ateliers de pratiques artistiques et culturels** en direction de la jeunesse en temps scolaire (maternelle, élémentaire, collège, lycée) et hors temps scolaire, par exemple en lien avec les structures d'accueil de jeunes, ainsi que les structures et associations

¹ Sous la dénomination artistes, nous considérons l'ensemble des champs artistiques et culturels : spectacle vivant, littérature, arts graphiques et visuels, création numérique, danse, science et environnement, etc.

œuvrant auprès de publics adultes et seniors, dans un souci de mixité des générations. La méthodologie veillera à fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun.

Des propositions d'ateliers et de rencontres en direction de l'ensemble des habitants sont attendues également, afin que différents publics puissent être sensibilisés de façon concomitante.

Aucun des cycles de cet AAP n'exige que le projet s'ancre à une création artistique en cours ou à venir, quel que soit le domaine. Mais cela reste une possibilité à faire valoir dans le dossier de candidature.

Au-delà des actions d'éducation artistique et culturelle, et en fonction des projets présentés, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pourra accompagner les candidats dans la recherche de ressources nécessaires à des activités de création (lieux, équipements, dispositifs) ou encore de diffusion, en les mettant en relation avec les partenaires institutionnels et opérateurs culturels (communes, associations, compagnies, etc.)

Enfin, il n'y a pas d'impératifs de restitution du projet sous forme de prestation en public ou de création, à moins que cela soit expressément souhaité dans les candidatures retenues.

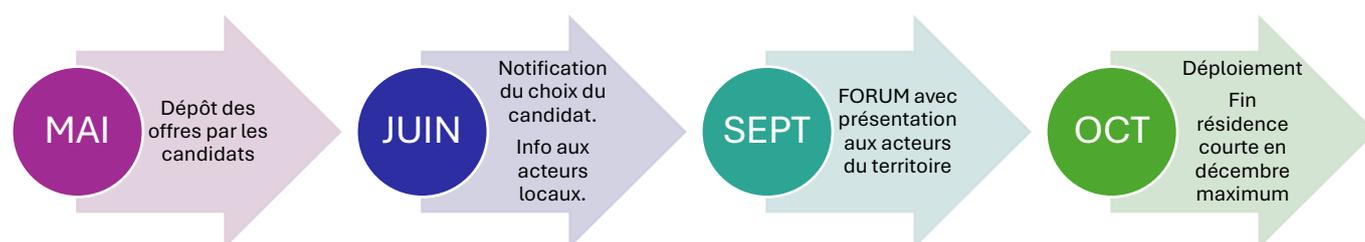
B. Temporalité des projets

Ces deux résidences se dérouleront entre septembre 2025 et juillet 2026. Concernant la durée des résidences-missions, **les variantes sont acceptées (durées minimales et maximales indiquées).**

Résidence courte

Le premier cycle porte sur une résidence d'une **durée minimale de 4 semaines** et n'excédant pas 8 semaines, dite « résidence courte ».

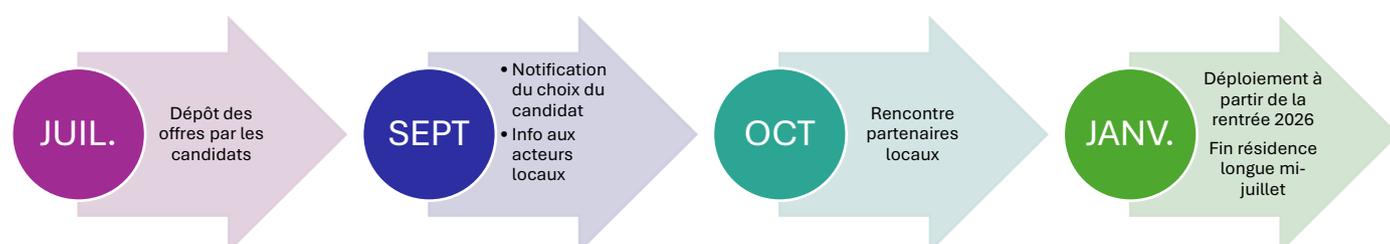
En tout état de cause, la résidence « courte » ne sera pas inférieure à 4 semaines de présence artistique effective.



Résidence longue

Le second cycle, dit « résidence longue » porte sur une **durée minimale de 10 semaines** et n'excédant pas 16 semaines.

En tout état de cause, la résidence « longue » ne sera pas inférieure à 10 semaines de présence artistique effective. Dans tous les cas, elle s'achèvera mi-juillet pendant le festival Traverse !



À la convenance des candidats retenus, les résidences pourront être planifiées de façon soit ininterrompue soit répartie en plusieurs séquences. La résidence courte prévoit de 50h à 60h minimum d'interventions

artistiques auprès des publics, et environ 10h de préparation. La résidence longue prévoit 120h à 135h d'interventions artistiques, et 20h à 30h de préparation. Il sera attendu que les temps d'intervention puissent être répartis de façon harmonieuse sur l'ensemble de la période (au moins 12h d'interventions par semaine). Ces temps feront tous l'objet d'une rémunération forfaitaire mensuelle (équivalent à 4 semaines de 7 jours ouvrables). Tous les jours de la semaine et du week-end sont susceptibles d'être concernés, selon les publics visés.

C. Artistes concernés

Cet appel à projets s'adresse aux artistes francophones et assimilés démontrant une capacité à établir un projet fédérateur au cœur du territoire du Haut Val de Sèvre.

Pour la résidence courte, aucune discipline artistique ou culturelle spécifique n'est attendue plus qu'une autre. Pour rappel, tous les domaines peuvent être investis : spectacle vivant, littérature, illustration, photographie, etc.

Les candidatures devront cependant présenter des points de cohésion avec le Haut Val de Sèvre et ses acteurs tels que décrits précédemment.

Pour la résidence longue, la priorité sera donnée aux artistes œuvrant dans le domaine des arts de la parole et du récit, afin de tisser des liens avec le festival **Traverse !**

D. Conditions financières et modalités pratiques

L'enveloppe consacrée aux rémunérations est forfaitaire. Un conventionnement encadrera chaque résidence.

La rémunération forfaitaire s'élève à 4000 € TTC pour la résidence courte de 4 semaines, par artiste. Si la candidature est émise par un collectif (duo accepté) ce montant peut être porté à un maximum de 6000 € pour 4 semaines selon le projet et le temps de présence effective. La devise employée pour les paiements sera l'Euro. Dans tous les cas, la rémunération forfaitaire sera révisée au prorata du temps de présence effective et du nombre de personnes accueillies (variante du projet).

La rémunération forfaitaire s'élève à 10 000 € TTC pour la résidence longue de 10 semaines, par artiste. Si la candidature est émise par un collectif (duo accepté) ce montant peut être porté à un maximum de 15 000 € pour 4 semaines selon le projet et le temps de présence effective. Dans tous les cas, la rémunération forfaitaire sera révisée au prorata du temps de présence effective et du nombre de personnes accueillies (variante du projet).

Les artistes devront justifier d'un statut social ou d'une structure administrative leur permettant d'émettre une facture toutes taxes comprises à déposer impérativement sous Chorus. Il appartiendra aux artistes non ressortissants français ou à leur employeur d'effectuer les démarches d'autorisation de travail nécessaires. Une convention de résidence sera établie pour formaliser les engagements de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, ceux des artistes et le planning prévisionnel des interventions.

E. Hébergement, repas, transports

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assurera les conditions d'hébergement pendant toute la durée des résidences. Selon les périodes programmées et les disponibilités des lieux, les artistes pourront être logés dans l'un des gîtes intercommunaux basés sur la commune de Sainte-Néomaye (gîte Le Nid, 4 places réparties en 2 chambres et le gîte La Luna, 8 places réparties dans 4 chambres) la commune de Sainte-Néomaye possède notamment une école. Toutes les commodités se trouvent à proximité immédiate ou sur la commune voisine de La Crèche. Famille bienvenue : en fonction du profil du candidat, un accueil familial est tout à fait possible.

Découvrir la commune ➡ [Commune de Sainte-Néomaye en Deux-Sèvres](#)

Une prise en charge forfaitaire des repas est prévue pour les résidences et sera précisée aux candidats présélectionnés. Les repas sont habituellement pris en charge par les structures éducatives le temps du midi et les soirs de spectacle et/ou restitution.

Les transports locaux liés aux ateliers seront pris en charge forfaitairement par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. La plus grande autonomie sera recherchée, en tenant compte que les transports en commun restent peu développés sur le territoire très rural.

En cas de sélection d'artistes résidant en France, des contributions aux transports pour les déplacements du domicile au lieu de résidence sont prévus sur justificatif de frais réels engagés² à hauteur maximum de 750 € pour la résidence de 4 semaines et 2250 € pour la résidence de 10 semaines. En cas de sélection d'artistes résidant en dehors de la France, cette contribution sera portée à un montant maximum de 1500 € pour la résidence de 4 semaines, toujours sur justification de frais réels.

Au besoin, une négociation pourra être entreprise afin de faire correspondre l'offre au cadre du projet.

VIII. Candidature

A. Dossier de candidature

Les candidatures porteront **sur un seul projet**, au choix soit la résidence courte soit la résidence longue (ou variante si durée modulée souhaitée). Chaque candidat peut répondre à un seul projet.

Le dossier de candidature, **comportant 5 pages au maximum**, doit comporter :

- ❖ Un texte court résumant la démarche artistique et le projet proposé,
- ❖ Un calendrier type mentionnant la répartition des interventions auprès des bénéficiaires,
- ❖ La mention du forfait de rémunération demandé,
- ❖ Un exposé des besoins spécifiques en matériels et fournitures, le cas échéant,
- ❖ Une présentation de projets déjà réalisés, comprenant des ressources visuelles,
- ❖ La proposition du projet artistique personnel (si création) pour la résidence en Haut Val de Sèvre et la thématique proposée
- ❖ Le/les curriculum vitae à jour avec les coordonnées physiques, le site internet, un book le cas échéant.

En complément du dossier fourni, les liens numériques sont bienvenus.

Il doit être envoyé au format PDF et rédigé en français exclusivement. Tout dossier incomplet est susceptible d'être rejeté. Il est à envoyer par mail à l'adresse culture@cc-hvs.fr : le service culture accusera réception. En l'absence de réponse sous 48h ouvrées, le candidat peut contacter le service au 05 49 06 22 51 entre 9h et 12h – 13h30 et 16h30.

B. Date dépôt des dossiers

Date limite de réception des dossiers :

- Pour la résidence courte : au plus tard le vendredi 30 mai 2025 à 12h00, Heure de Paris
- Pour la résidence longue : au plus tard le lundi 25 août 2025 à 12h00, Heure de Paris

Les candidatures peuvent toutefois être adressées dès à présent, quelle que soit la résidence ciblée.

Les artistes dont la candidature sera présélectionnée seront invités à rencontrer les membres du comité de sélection à Saint-Maixent-l'École ou par conférence vidéo. Les dossiers seront étudiés et évalués sur la base des critères suivants :

- Cohésion du projet avec le territoire et ses acteurs (noté sur 5)

² SNCF : tarif 2^{ème} classe / Forfait kilométrique : barème administratif / avion (hors France) : tarif 2^{ème} classe

- Expérience et savoir-faire en matière d'éducation artistique et culturelle (noté sur 5)
- Qualité artistique (parcours, reconnaissance par la profession et les institutions) (noté sur 5)
- Cohérence du forfait de rémunération demandé au regard du projet et de l'enveloppe totale (noté sur 5).

Après la décision du comité de sélection, une réponse sera envoyée à chaque artiste qui aura soumis une candidature.

Le comité de sélection se compose de 9 membres :

- 3 agents du service culture-médiathèques
- 3 élu.es
- 2 techniciens/personnalités associées (structure partenaire ; service culturel municipal)
- 1 représentant de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

C. Sélection et calendrier de sélection :

Toutes les candidatures peuvent être envoyées dès la publication de l'appel à projet. Toutefois, le calendrier d'analyse et de préparation diffère selon le type de résidence, courte ou longue.

Résidence courte :

- Comité de présélection des candidatures : début juin 2025.
- Date des auditions (visioconférence) : du 10 au 12 juin 2025
- Comité de sélection (choix définitif des candidatures) : mi-juin 2025.
- Notification aux candidats : mardi 17 juin 2025

Résidence longue :

- Comité de présélection des candidatures : fin août 2025.
- Date des auditions (visioconférence) : du 4 au 5 septembre 2025
- Comité de sélection (choix définitif des candidatures) : mi-septembre 2025.
- Notification aux candidats : Mardi 16 septembre

